

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 21 mars 2023**

**N° 2023/025 - ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CHENNEVIÈRES - CONVENTION DE SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE**

Le 21 mars 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 23, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 15 mars 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Mickaël ASSOUS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, pouvoir à Mme Christine COURTOIS  
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER  
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX  
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX  
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN  
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à M. Jean-Luc DOUBLET  
Mme Oriane LOUAIL, pouvoir à M. Yahne BECKET MOUCKOLAS

**Était absent :**

Mme Annie BODEVILLAIN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>23</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>9</b>
Membre absent non représenté .....	<b>1</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.5
Numéro : 094-219400199-20230321- lmc110901-DE-1-1
Date réception : 27 mars 2023

**OBJET : ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CHENNEVIÈRES - CONVENTION DE SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/11 du 9 février 2011 portant approbation d'une convention avec la Fondation du Patrimoine,

**VU** la délibération n°2014/20 du 18 décembre 2014 portant approbation d'une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine,

**VU** la délibération n°2021/052 du 4 mai 2021 portant approbation de l'avenant à la convention de souscription du 11 février 2016 entre la Fondation du Patrimoine, la Commune et l'association SOS Eglise Saint-Pierre,

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Chennevières comprenant :

1/ Intérieurs :

- La restauration des parements intérieurs.
- La restauration des modénatures endommagées en pierre de taille,
- Le nettoyage des voutes
- La restauration du sol à achever , avec la réfection des sols en tomnettes.
- La révision des vitraux,
- La dépose et la révision du lustre,
- La réhabilitation de l'éclairage de l'église

2/ Extérieurs

- La purge des joints en ciment et le re-jointement à la chaux pour la façade ouest et le clocher
- La révision de la toiture du clocher,
- La démolition du tympan en béton et son remplacement par un tympan bois.
- La réalisation d'une ruellée sur les rampants du pignon de la façade ouest.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**  
**30 VOIX POUR**

**2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. TREMOUREUX , Mme PAOLUCCI)**

**ARTICLE 1** : Approuve le projet de convention entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et l'association SOS Eglise Saint-Pierre afin de favoriser le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise concernant la restauration de l'Eglise Saint-Pierre de Chennevières, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférant.

**ARTICLE 3** : Sollicite toute subvention pour la réalisation de ces travaux auprès de la DRAC, du Conseil Départemental du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France et tous autres organismes.

**ARTICLE 4 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites aux exercices des budgets considérés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2023 et de l'affichage le 29 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.